

|          |                         |          |
|----------|-------------------------|----------|
| 01/04/21 | Contact : Nicole VILELA | 2021.109 |
|----------|-------------------------|----------|

En partenariat avec BTP LOIRE, l'IFRBTP 42 vous propose une session à la :

**Préparation au CACES ENGINES DE CHANTIER - Formation Initiale**  
**CATEGORIES A et/ou B1 et/ou F et/ou G (Anciennement engins catégories : 1-2 - 9 et 10)**  
Avec la **Recommandation** de la CNAMTS R372 modifiée R482

**DATES : Du 17 au 19.05.2021**

**DUREE : 3 jours - 21 heures**

**COUT DE LA FORMATION : 499 € HT** par participant pour 1 catégorie  
**200€ HT** par catégorie supplémentaire

**ATTENTION :**

En 2021, l'entrée en formation ne sera plus validée qu'à **réception préalable du règlement total de la formation ou de l'accord de prise en charge avec subrogation de paiement validée par l'OPCO.**

**FINANCEMENT :**

☛ **Entreprise de 11 salariés et + :**

Pensez à valider l'imputation de cette formation sur votre budget formation continue pour 2021. Il est donc indispensable de prendre contact préalablement avec votre conseiller OPCO (Tél. : 04.78.89.96.10).

☛ **Entreprise de moins de 11 salariés /TNS :**

Merci de prendre contact avec BTP LOIRE (Tél. : 04 77 42 36 84)

❖ pour un stagiaire ayant le statut de salarié : dossier de financement OPCO

**Attention :** *Création du compte entreprise sur e-gestion / Nouveaux budgets 2021)*

❖ pour un stagiaire non salarié ; dossier FAFCEA (*selon les budgets disponibles et critères 2021*).

**DELAI D'INSCRIPTION :**

La limite d'inscription est fixée à 1 semaine avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

Les sessions sont validées sous réserve d'un nombre suffisant de participants (5 stagiaires au minimum) et les places sont limitées (selon la composition du groupe et le nombre de Caces à valider).

**COVID-19 : le seuil des 10 stagiaires maximum dans un groupe a été abaissé à 9 stagiaires (et ce, jusqu'à nouvel ordre).**

**ANNULATION OU REPORT :**

Toute annulation faite par l'entreprise moins d'une semaine avant le début de la formation entrainera la facturation totale de la session par l'IFRBTP 42 et ce, quel que soit le motif de l'annulation.

L'IFRBTP 42 se réserve le droit d'annuler la session si le seuil minimum d'inscrits n'est pas atteint. La limite d'annulation par l'IFRBTP 42 est fixée à 1 semaine avant le début du stage.

**MODALITE D'ACCES :** A réception du bulletin d'inscription, l'IFRBTP 42 envoie à l'entreprise :

1/ une confirmation d'inscription

2/ et dès que le seuil d'inscrits est atteint, la convocation (avec adresse du stage, date(s), horaires et coordonnées de la personne à contacter en cas de problème) accompagnée notamment du plan d'accès, du devis et du règlement intérieur.

Si la formation est malheureusement annulée, l'information sera transmise à l'entreprise avec une nouvelle programmation.

**CONDITIONS DE REUSSITE :**

**L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable des inscriptions.**

A minima, la convocation, le plan d'accès, le programme et le règlement intérieur devront impérativement être transmis par l'entreprise à chaque stagiaire, avant le démarrage de la session.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation.

## CACES® R482 - Classification des Engins de chantier selon nouvelle réglementation

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Catégorie A</b><br/>(Ex R372m Cat. 1)</p> <p>Engins compacts de masse ≤ 6 tonnes</p>   | <p><b>Catégorie B1</b><br/>(Ex R372m Cat. 2)</p> <p>Engins d'extraction à déplacement séquentiel</p> <p><del>B1 : Pelle hydraulique</del><br/><del>B2 : Chargeur de stockage</del><br/><del>B3 : Ponceuse à bande</del></p>  | <p><b>Catégorie C1</b><br/>(Ex R372m Cat. 4)</p> <p>Engins de chargement à déplacement alternatif</p>  | <p><b>Catégorie C2</b><br/>(Ex R372m Cat. 3)</p> <p>Engins de réglage à déplacement alternatif</p>  |
| <p><b>Catégorie C3</b><br/>(Ex R372m Cat. 6)</p> <p>Engins de nivellement à déplacement alternatif</p>                                       | <p><b>Catégorie D</b><br/>(Ex R372m Cat. 7)</p> <p>Engins de compactage</p>    | <p><b>Catégorie E</b><br/>(Ex R372m Cat. 8)</p> <p>Engins de transports</p>                            | <p><b>Catégorie F</b><br/>(Ex R372m Cat. 9)</p> <p>Chariots de manutention tout-terrain</p>         |
| <p><b>Catégorie G (ex R372m Cat. 10)</b></p> <p>Conduite des engins hors production. Chargement, déchargement de 2 engins parmi les catégories B à F dont : 1 engin à chenilles et 1 engin sur pneumatiques ou cylindrique.</p> |   |  |  |

**Cette session concerne les catégories : A et/ou B1 et/ou F et/ou G**

**Réf session :** 2021.109  
EPFENGNSA/B1/F/G\_FI

**A retourner, accompagné de votre chèque de règlement à :**  
IFRBTP 42  
17 RUE DE L'APPRENTISSAGE CS80045  
42002 SAINT ETIENNE CEDEX 1

**Dates /Durée :**  
Du 17 au 19.05.2021 / 3 jours - 21 heures

**Coût de la formation par stagiaire :**  
499.00 € HT pour 1 catégorie / 598.80 € TTC  
200.00 € HT pour toute catégorie supplémentaire / 240.00 € TTC en plus

**Public :**  
Toute personne devant conduire un engin de chantier

**Prérequis :**  
Avoir 18 ans / Compréhension orale & écrite du français / Permis B souhaité

**Avoir sa carte d'identité et une photo d'identité**

**Avertissement :**  
1/ L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié  
2/ COVID-19 : Port du masque et Respect des gestes barrières imposés en formation

**Effectif :**  
Mini : 5 stagiaires / Maxi : selon le nombre de Caces à valider

**Formateur :**  
EP. FORMATION intervenant en sous-traitance référencé - expertise pédagogique et technique  
**Testeur agréé :** ESSOR K-32061

**Lieu : A confirmer**  
ST ETIENNE ou ROANNE  
(Selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

**Méthodes & moyens mobilisés**  
**Modalités pédagogiques :** Alternance de théorie et d'exercices pratiques  
**Moyens et outils**  
**Accueil des stagiaires** dans une salle dédiée à la formation  
Exposés théoriques en salle et supports projetés et exercices en groupe // **Formation pratique** sur site conforme (installations, équipements, surfaces et matériels - Aire d'évolution, utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) adapté(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®.

**Organisation pratique par ateliers pédagogiques.**

**Suivi et évaluation :**  
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur // Évaluation réalisée tout au long de la formation avec analyse par l'intervenant des exercices effectués par chacun // Conduite d'engins de chantier et analyse du comportement par l'intervenant // **QCM en fin de stage / Fiche individuelle d'évaluation**

**Nature de la sanction de la formation :**  
**Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les Engins de chantier, conforme à la R482 qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur) ou Attestation d'échec** selon les résultats aux tests - **Validité du Caces : 10 ans / Feuilles d'émargement Attestation de formation**

**Conditions de réussite :**  
L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable de la formation

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire / Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation

### Renseignements sur le ou les stagiaires

1/ **Nom :** ..... **Prénom :** .....  
**Date de naissance :** ..... **Catégorie (s) à valider :** A  B1  F  G   
**Statut :** Salarié ou Gérant salarié  Artisan ou Gérant non salarié   
**Fonction :** .....  
**Personne en situation d'handicap :** Oui  Non

*Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :* .....

2/ **Nom :** ..... **Prénom :** .....  
**Date de naissance :** ..... **Catégorie (s) à valider :** A  B1  F  G   
**Statut :** Salarié ou Gérant salarié  Artisan ou Gérant non salarié   
**Fonction :** .....  
**Personne en situation d'handicap :** Oui  Non

*Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :* .....

3/ **Nom :** ..... **Prénom :** .....  
**Date de naissance :** ..... **Catégorie (s) à valider :** A  B1  F  G   
**Statut :** Salarié ou Gérant salarié  Artisan ou Gérant non salarié   
**Fonction :** .....  
**Personne en situation d'handicap :** Oui  Non

*Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :* .....

*Soit un montant total de :* .....

### Renseignements sur l'entreprise

**Raison sociale :** .....  
**Adresse :** .....

**Nom du contact :** .....  
**Tél. :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **Code NAF :** .....

**Effectif de l'entreprise :** .....

**N° TVA intracommunautaire (si assujetti) :** .....

**Activité principale :** .....

**OPCO :** Constructys -11  Constructys 11et +  FAFCEA  Autre

*Si autre OPCA, précisez :* .....

**En application de l'ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande et la facture remplacent la convention de formation (code du travail L.6353-2).**

Fait le ...../...../..... à .....

Pour Entreprise : .....

Nom, prénom du signataire : .....

Qualité du signataire : .....

*Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, du Programme de formation et du Règlement Intérieur - joints à ce présent bulletin d'inscription.*

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

# Conditions générales de vente

## Présentation

L'IFRBTP 42 dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 82 42 01862 42 auprès du Préfet de région de la Région Rhône Alpes et dont le siège social est établi au 17, rue de l'apprentissage, CS 80045 – 42002 SAINT ETIENNE CEDEX1.

L'IFRBTP 42 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'ensemble des prestations de l'IFRBTP 42 est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

## Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise.

Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

## Documents contractuels

En cas de règlement par formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de formation et l'attestation d'assiduité sont adressées après la formation au Client (et/ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi.

Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

## Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

## Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- \* report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : **aucune indemnité**,
- \* report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : **20%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- \* report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : **100%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- \* annulation ou désistement au premier jour de la session : **100 %** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

## Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCA pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

## Modalités financières

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Toute action de formation doit être réglée dès l'inscription, sans escompte.

Le règlement s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire soit par virement.

En cas d'inscription tardive à une formation, la facture devra être réglée à réception. Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008).

## Facturation :

- \* Formation interentreprise : À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).
- \* Formation intra-entreprise : Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale. Sauf disposition contraire, le coût total de la formation sera versé par le Client avant le démarrage de la formation. À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).

**Contrat de formation professionnelle** : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

**Prestation d'étude** : Toute prestation d'étude fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Prestataire. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

## Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

## Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande. Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive. Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposée ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle. Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

## Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

**Communication** : Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

## Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

IFRBTP LOIRE (42) – Association déclarée loi de 1901

17, rue de l'Apprentissage – CS 80045 – 42002 SAINT ETIENNE Cedex 1 - Tél. : 04 77 42 36 86/ Fax : 04 77 38 16 36

Siret n° 49396249200010 - Code NAF : 9499Z - N°TVA intracommunautaire : FR 58493962492

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82420186242 auprès du préfet de la région Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat.

FCE3\_COMMERC\_2017\_Circulaire/EPFENGNSA/B1/F/G\_FI\_NV\_V7\_01.04.2021

**Dates :** Selon Planning 2021

**Durée :** 3 jours - 21 heures

**Coût de la formation INTER (Par stagiaire) :**  
499.00 € HT pour 1 catégorie soit 598.80 € TTC  
200.00 € HT pour toute catégorie supplémentaire soit 240.00 € TTC en plus

**Délai de mise en place et Coût de la formation INTRA (par jour/entreprise)**  
Nous consulter

**Public :**  
Toute personne devant conduire un engin de chantier

**Prérequis :**  
Avoir 18 ans / Compréhension orale & écrite du français / Permis B souhaité

**Avoir sa carte d'identité et une photo d'identité**

**Avertissement :**  
1/ L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié  
2/ COVID-19 : Port du masque et Respect des gestes barrières imposés en formation

**Effectif :**  
Mini. : 5 stagiaires / Maxi. : selon le nombre de Caces à valider

**Formateur :**  
EP. FORMATION Intervenant en sous-traitance référencé - expertise pédagogique et technique  
**Testeur agréé :** ESSOR K-32061

**Lieu : A confirmer**  
**ST ETIENNE ou ROANNE**  
(Selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

**Méthodes & moyens mobilisés**  
**Modalités pédagogiques :** Alternance de théorie et d'exercices pratiques  
**Moyens et outils**

**Accueil des stagiaires** dans une salle dédiée à la formation Exposés théoriques en salle et supports projetés et exercices en groupe // **Formation pratique** sur site conforme (installations, équipements, surfaces et matériels - Aire d'évolution, utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) adapté(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®.

**Organisation pratique par ateliers pédagogiques.**

**Suivi et évaluation :**  
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur  
Évaluation réalisée tout au long de la formation avec analyse par l'intervenant des exercices effectués par chacun // Conduite d'engins de chantier et analyse du comportement par l'intervenant

**QCM en fin de stage / Fiche individuelle d'évaluation**

**Nature de la sanction de la formation :**  
**Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les Engins de chantier, conforme à la R482 qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur) ou Attestation d'échec** selon les résultats aux tests - **Validité du Caces : 10 ans / Feuilles d'émargement Attestation de formation**

**Conditions de réussite :**  
L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable de la formation

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire - Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation  
Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre à l'entreprise de délivrer l'autorisation de conduite aux salariés ayant satisfait à l'évaluation des tests

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Grâce aux apports théoriques et pratiques de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Conduire et d'utiliser des engins de chantier dans le respect des règles de sécurité et dans les meilleures conditions d'exploitation
  - Développer une attitude responsable et autonome dans l'exécution de la mission confiée
  - Se préparer aux tests CACES (Recommandation CNAMTS- R482)

## PROGRAMME

### FORMATION THEORIQUE

La recommandation R482m, textes et procédure.

- La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
- Les différents organismes de prévention et leurs rôles
- L'autorisation de conduite
- Les équipements obligatoires pour le conducteur d'engins
- Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
- Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
- Les responsabilités du conducteur d'engins
- Les principales interdictions
- La classification des engins de chantiers
- Utilisation des engins de chantiers

Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, Abaque de charge...

- Vérification journalière et périodique du matériel
- La prise de poste
- La fin de poste
- Mécanique, chaîne cinématique et hydraulique

### FORMATION PRATIQUE

Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe

Exercices des manœuvres par chaque stagiaire, sous la direction du formateur Ecoute pédagogique par le reste du groupe des indications du formateur

Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.

- Mise en pratique de la théorie
- Vérification des équipements individuels de protection
- Vérification des documents de l'engin
- Vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- Conduite du chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- Rangement de palettes au sol
- Gerbage à mi-hauteur et à grande hauteur
- Chargement, déchargement de camion

### CONTROLE DES CONNAISSANCES

### CONDITION PARTICULIERE

Chaque stagiaire devra se présenter obligatoirement en vêtements de travail et EPI : chaussures de sécurité, gants de manutention, casque de chantier, gilet rétro réfléchissant et protections auditives.

### CONDITIONS D'EXAMEN POUR LE CACES R482

Le candidat devra obligatoirement réussir la partie théorique et pratique pour obtenir le CACES R482 pour les engins visés - Validité du CACES : 10 ans

**Le déroulé pédagogique sera transmis le 1<sup>er</sup> jour de la formation.  
Il peut être envoyé au préalable sur simple demande.**